

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 19 décembre 2013 fixant au titre de l'année universitaire 2014-2015 le nombre de postes offerts au concours spécial d'internat de médecine du travail**

NOR : AFSH1331519A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 décembre 2013, en application de l'article 2 de l'arrêté du 18 février 2005 modifié relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine du travail, le nombre de postes offerts au concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2014-2015 est de 32, selon la répartition fixée en annexe.

#### A N N E X E

##### RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS PAR SUBDIVISION

SUBDIVISION	NOMBRES DE PLACES
Besançon	3
Bordeaux	2
Brest	3
Clermont-Ferrand	2
Dijon	5
Ile-de-France	10
Lyon	1
Poitiers	1
Reims	2
Rennes	2
Rouen	1
<b>Total</b>	<b>32</b>